

VILLE DE SENONCHES
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE M. XAVIER NICOLAS

La convocation a été établie et affichée le 17 janvier 2017.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 22.

OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Madame Valérie CHANTOISEAU.

ETAIENTS PRESENTS :

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, Mme Liliane YVEN, M. Jacques DESMONTS, Mme Elisabeth STANDAERT, M. Michel DESHAYES, ~~Mme Paula MANCEL-MOREAU~~, M. Philippe MARTOJA, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, M. Jean-Pierre SOUHY, Mme Françoise DESPAS, M. Aurélien MOREAU, ~~Mme Laurence LAGANE~~, M. Jacky VIGNERON, ~~Mme Christelle COLAS~~, M. Eric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, M. Michel MERCIER, Mme Elodie BOSSENEC, ~~M. Jean-Pierre FOURNIER~~, Mme Marie-Agnès RUEL, M. Pascal BIROLLEAU

ABSENT EXCUSÉ AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme Laurence LAGANE	M. Philippe MARTOJA	23/01/2017
M. Jean-Pierre FOURNIER	Mme M. Thérèse VERCHEL	18/01/2017
M. Jacky VIGNERON	Mme Janine DUTTON	25/01/2017
Mme Paula MANCEL-MOREAU	M. Aurélien MOREAU	25/01/2017
Mme Christelle COLAS	Mme Françoise DESPAS	25/01/2017

Nombre de conseillers : 22

Présents : 17

Votants : 22

1- PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2016

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion précédente.

Adopté à l'unanimité.

2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

a) Associations senonchoises

	Propositions 2017
Foyer Socio Educatif du Collège	600 €
Association Sportive du Collège	250 €

Coopérative Ecole maternelle	900 €
Coopérative Ecole primaire J-Y Cousteau	2 400 €
Harmonie municipale	2 000 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 100 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Association culturelle	1 500 €
Comité de jumelage	/
Comité des Fêtes	5 000 €
Comité des Fêtes de la Ville-aux-Nonains	300 €
ACPG + UNCAFN	200 €
1778 ^{ème} section médaillés militaires La Loupe/Senonches	100 €
Amicale retraités senonchois	350 €
Club du 3ème âge de la Ville-aux-Nonains	270 €
Secours catholique	3 500 €
Secours populaire	3 500 €
Senonches Ville d'Art	270 €
ADMR Senonches (Aide en Milieu Rural)	700 €
Association des amis de la forêt	500 €
Union des délégués départementaux de l'Education Nationale d'Eure et Loir	50 €
Chorale paroissiale « Magnificat »	150 €
Les Motards Tranquilles	400 €
Les Chiffres et les Lettres	450 €

Confrérie du Cèpe Senonchois	250 €
Echappée Musicale	250 €
SEL de Senonches	270 €
Jardins Senonchois	100 €
Le petit théâtre de Senonches	1 000 €
Ecole de musique du Perche Senonchois	1 000 €
TOTAL	28 360 €

Adopté à l'unanimité.

b) Associations hors Senonches

	2017
Chambre des métiers	70 € (1 jeune senonchois)
Prévention Routière	50 €
Sauvegarde et protection des animaux (SPA)	50 €
Bleuets	100 €
Maison Familiale Rurale de Beaumont les Autels	40 € (1 jeune senonchois)
Espace diabète 28	150 €
TOTAL	460 €

Adopté à l'unanimité

c) Cotisations diverses

	2017
CNAS - Agents communaux	3 948.58 €
Mission Locale (jeunes 18/25 ans)	3 522.20 €
Association. des Maires d'Eure-et-Loir	1 602.14 €
Association des Maires de France (AMF)	(1 seule cotisation)
Association des Petites Villes de France (APVF)	306.10 €
Station Verte de Vacances	1 379 €
CAUE 28	200 €
Association Régionale du Fleurissement	65 €
TOTAL	11 023.02 €

Adopté à l'unanimité

3 - COLLEGE LA LOGE DES BOIS : SUBVENTIONS AU TITRE DE SEJOURS PEDAGOGIQUES

Séjour pédagogique à Londres

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Conseil municipal avait donné son accord au versement d'une subvention concernant un séjour pédagogique à Londres du 21 au 25 mars 2016.

Le coût du voyage par enfant était de 287.60 €. Lors du Conseil municipal vingt élèves de la commune étaient concernés par ce projet.

Or, il s'avère que la liste était erronée et que deux élèves ne figuraient pas sur la liste.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une participation forfaitaire de 40 € supplémentaire par enfant soit un versement de 80 €.

Adopté à l'unanimité.

Séjour pédagogique à Barcelone

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du Collège *la Loge des Bois* concernant un séjour pédagogique à Barcelone durant la semaine du 2 avril 2017 au 7 avril 2017.

Ce séjour a pour objectif de faire découvrir une ville cosmopolite et ouverte à l'Europe à travers la langue, la culture et le patrimoine architecturale ainsi que de favoriser l'épanouissement

personnel de l'élève, le développement de l'autonomie, la prise de responsabilité et l'ouverture sur le monde extérieur.

Le coût du voyage par enfant est de 300.00 €. Vingt élèves de la commune sont concernés par ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une participation forfaitaire de 40 € par enfant soit 800 €.

Adopté à l'unanimité.

4 - ECOLE NOTRE DAME DE CHATEAUNEUF EN THYMERAI : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de l'école Notre Dame de Châteauneuf en Thymerais qui organise une classe de découverte du 6 au 10 mars 2017.

La demande porte sur un jeune senonchois inscrit dans cet établissement.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une participation forfaitaire de 40 € pour cet élève senonchois.

Adopté à l'unanimité.

5 - CHARTE DE PARTENARIAT COMMUNE/TRESORERIE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une Charte a été élaborée en partenariat entre la Commune de Senonches et la Trésorerie de La Loupe. Celle-ci définit une politique de recouvrement des recettes locales.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Ce document, établi en deux exemplaires, fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de donner son accord à la signature de la Charte de partenariat.

Adopté à l'unanimité.

6 - CRÉATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE DREUX : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE BFIE ; LANCEMENT DE CONSULTATION D'ENTREPRISES 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX

Le Conseil municipal avait confié en 2012 la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de la route de Dreux au Bureau d'études QUALIPRO, qui a cessé son activité.

51 maisons étaient concernées dont 34 ayant des effluents non traités rue du Moulin de la Fosse, qui vont directement dans le ruisseau Saint Cyr.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de confier à la SARL BFIE, une mission de Maitrise d'œuvre en vue de réaliser une première tranche de travaux d'extension du réseau d'assainissement (du rond-point de la route de Dreux jusqu'à l'entrée de la rue du Moulin de la Fosse, incluant la Cité du Nord), suivant une rémunération de 22 975,00 € HT.
- d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises à procédure adaptée suivant l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Fond Départemental à l'Investissement (FDI).

Adopté à l'unanimité.

7 - CONTRAT DE PRESTATIONS TECHNIQUES A LA STATION D'EPURATION : VEOLIA EAU

La Commune de Senonches sollicite les compétences et le savoir-faire d'un prestataire, afin d'aider la collectivité dans l'exploitation de la station d'épuration.

Les principales missions demandées au prestataire sont les suivantes :

- la formation de(s) exploitant(s) des ouvrages
- l'assistance process sur le fonctionnement des ouvrages
- l'entretien électromécanique de tous les équipements en place
- le service d'astreinte pour répondre à toute intervention urgente

Aussi, la société VEOLIA EAU a proposé une offre de prestation pour un montant de :

- 1) Rémunération HT forfaitaire semestrielle : 3 680,00 € (7 360,00 € annuel)
- 2) Rémunération HT des prestations non forfaitaires (interventions d'urgence)
 - déplacement avec une heure de travail sur place d'un électromécanicien..... 90 €
 - l'heure supplémentaire..... 55 €

- déplacement avec une heure de travail d'une équipe de deux personnes.....180 €
- L'heure supplémentaire.....100 €

- déplacement avec une heure de travail sur place d'un camion hydrocureur
- avec chauffeur..... 300 €
- l'heure supplémentaire.....145 €

En dehors des horaires ouvrables, les taux horaires seront majorés de 30 % le jour et de 100 % la nuit (22h à 6h), samedis , dimanches et jours fériés.

L'actualisation de ces tarifs sera faite au 1^{er} janvier de chaque année, par la société VEOLIA EAU.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, et prend effet à la date de signature par la collectivité.

Sauf dénonciation ou résiliation par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 3 mois, la durée du présent contrat ne pourra excéder 3 ans.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

- 1) d'approuver l'offre de la société VEOLIA EAU
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de service correspondant.

Adopté à l'unanimité.

8 - CONTRAT D'ENTRETIEN ET POMPAGE DE LA STEP AVEC LES VIDANGES ORNAISES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire d'assurer chaque mois à la station d'épuration de Senonches :

-le pompage et le nettoyage d'un bac à graisses ;

-le pompage et le nettoyage d'un dessableur ;

et de prévoir conformément à la réglementation l'acheminement et le traitement des graisses et des sables en centre de traitement.

Les Vidanges Ornaises propose d'assurer ces prestations moyennant un forfait annuel de 7 200 € HT (600,00 € HT/mois), avec possibilité d'actualisation annuelle du prix ne pouvant excéder 5 %.

Il est proposé au Conseil :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant pour une durée de 1an renouvelable tacitement 2 fois, sans pouvoir excéder une période totale de 3 ans.

Chaque partie aura la possibilité de dénoncer par lettre recommandée avec accusé, le contrat moyennant un préavis de 3 mois avant chaque date anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

9 - FONDS DEPARTEMENTAL A L'INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

- TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2017

La Commune envisage divers travaux de réfection de voirie et de trottoirs :

- Rue de la Libération ;
- Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- Rue de l'avenir.
- Place de la Pyramide ;
- Rue du Vieux Fourneau ;
- Salle des fêtes ;
- Chemin de la Seranderie ;
- Chemin de la Fizilière ;
- Route de la Ferté Vidame ;
- Cité du Nord

Pour un montant total de 137 168.85 € HT.

L'échéancier prévisible de la réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : juin 2017
- Fin des travaux : octobre 2017
-

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément aux plan de financement suivant :

		Travaux réfection de voirie et trottoir
Conseil départemental	30 %	41 150.65 € HT

Réserve parlementaire (M. Albéric de Montgolfier)	20 000.00 € HT
Autofinancement	76 018.20 € HT
TOTAL estimatif du projet HT (100 %)	137 168.85 € HT

- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Fonds départemental d'investissement aux communes au taux le plus élevé;
- d'autoriser Monsieur le Maire à sélectionner l'entreprise chargée d'effectuer les travaux, conformément aux dispositions prévues au code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

- SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE J.Y COUSTEAU – TRAVAUX PARKING

La Commune envisage la création d'un parking afin de sécuriser les abords de l'école J.Y Cousteau à Senonches pour un montant de 23 160.00 €HT.

L'échéancier prévisible de la réalisation des travaux est le suivant :

- Début des travaux : juin 2017
- Fin des travaux : septembre 2017
-

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant :

DETR	6 948.00 € HT
Conseil départemental	6 948.00 €HT
Autofinancement	9 264.00 € HT
TOTAL estimatif du projet HT (100 %)	23 160.00 € HT

- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Fonds départemental d'investissement aux communes au taux le plus élevé;
- d'autoriser Monsieur le Maire à sélectionner l'entreprise chargée d'effectuer les travaux, conformément aux dispositions prévues au code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité

- **TRAVAUX D'ISOLATION A L'ECOLE J.Y COUSTEAU – CHANGEMENT DE FENETRES AU 1^{ER} ETAGE COTE RUE**

Le Département a accordé l'an dernier au titre du FDAIC 2016, une subvention de 5630 € sur un montant de 18 767 € pour le changement de fenêtres au RdC de l'école J.Y Cousteau. La Commune envisage de poursuivre les travaux d'isolation en changeant cette année les fenêtres de cet établissement côté rue, au 1^{er} étage.

Les travaux HT s'élèvent à 18 223 € HT

- Début des travaux : juin 2017
- Fin des travaux : septembre 2017
-

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant :

Conseil départemental	30 %	5 466.90 € HT
Autofinancement		12 756.10 € HT
TOTAL estimatif du projet HT	(100 %)	18 223.00 € HT

- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Fonds départemental d'investissement aux communes au taux le plus élevé;
- d'autoriser Monsieur le Maire à sélectionner l'entreprise chargée d'effectuer les travaux, conformément aux dispositions prévues au code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

- **SECURISATION DE LA COMMUNE DE SENONCHES : INSTALLATION D'UNE VIDEO SURVEILLANCE**

La Commune envisage d'installer une vidéo-surveillance afin de sécuriser certains quartiers.

Le coût de ces travaux s'élève à 10 000 € HT.

Date de début et fin de travaux : dès que possible

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

➤ d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement suivant :

Conseil départemental	3 000 €
FIPD (Etat)	5 000 €
Autofinancement	2 000 €
TOTAL estimatif du projet HT (100 %)	10 000 €

➤ de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, au titre du Fonds départemental d'investissement aux communes au taux le plus élevé;
➤ d'autoriser Monsieur le Maire à sélectionner l'entreprise chargée d'effectuer les travaux, conformément aux dispositions prévues au code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

10- AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE VILLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mars 2016 le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier des différents partenaires (Etat, Conseil Départemental, Réserve parlementaire) afin d'aider au financement du projet d'aménagement du cœur de ville.

L'estimation des travaux s'élève à 1 075 144 € HT, incluant les frais de maîtrise d'œuvre et de coordinations diverses, pour les deux phases suivantes :

Phase 1 : rue Aristide Briand compris abords du Monument aux Morts (phase 1a) et la rue Alphonse Foucault aux abords de l'église (phase 1b)

Phase 2 : rue de Verdun jusqu'aux abords de la mairie

Le plan de financement s'établit comme ci-dessous :

SUBVENTIONS	MONTANT
CRST (Contrat régional de solidarité territoriale)	75 000 €
DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	90 000 €
Contrat de ruralité	300 000 €
FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local)	110 000 €
Autofinancement	500 144 €
MONTANT TOTAL	1 075 144 € HT

Il est précisé que le projet comporte également deux tranches conditionnelles :

Phase 3 : rue Louis Peuret

Phase 4 : place des Halles

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de :

- donner son accord au plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des différents partenaires au taux le plus élevé.

Adopté à l'unanimité.

11- TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CENTRE VILLE AVANT REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans la continuité du projet d'aménagement du cœur de ville, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif sont à prévoir.

Le montant de ces travaux sont estimés à 178 000 €HT ;

Le plan de financement s'établit comme ci-dessous :

SUBVENTIONS	MONTANT
-------------	---------

F.D.I	30 000 €
A.E.S.N (agence de l'eau Seine Normandie)	53 400 €
Réserve parlementaire M. Marleix	20 000 €
Autofinancement	74 600 €
Montant Total	178 000 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de :

- donner son accord au plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des différents partenaires au taux le plus élevé.

Adopté à l'unanimité.

12- INFORMATIONS DIVERSES

Après la fin des travaux sur le site de l'ex-CATEP, début mars, une étude sera effectuée pour dépolluer le sol. Des plantes pourraient être plantées pour capter les hydrocarbures, principe de la Phytoremédiation.